



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Calvados

80808808

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

80808808

Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire du Jeudi 15 Décembre 2022 à 20h30

L'an 2022, le 15 décembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 9 décembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 9 décembre 2022.

La séance est ouverte à 20h50 par M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Annick ALLAIN se désigne pour remplir cette fonction.

Monsieur le Président indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant,
- Les membres s'étant excusés,

Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT*	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY*	X				
M. Pascal DALIGAULT*	X				
M. Sylvain DELANGE*	X				
Mme Valérie DESQUESNE			M. Pascal DALIGAULT		
M. Jean ELISABETH*	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD*	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER*	X				
PONTECOULANT					
M. Jean LUCAS*	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO*	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY			M. Georges RAVENEL		
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU			M. Didier DUCHEMIN		
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS			M. Eric MARTIN		

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER				X	
Mme Sabrina SCOLA			M. Gilles FAUCON		

VIRE NORMANDIE

M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN			Mme Annie ROSSI		
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	46	0	10	3	2
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			46		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*			56		

*M. Xavier ANCKAERT, Mme Catherine CAILLY (ayant reçu pouvoir de Mme Najat LEMERAY), M. Pascal DALIGAULT (ayant reçu pouvoir de Mme Valérie DESQUESNE), M. Sylvain DELANGE, M. Jean ELISABETH (ayant reçu pouvoir de Mme Nathalie BOUILLARD), M. Daniel BREARD, M. Jean-Christophe MEUNIER, M. Jean LUCAS et M. Manuel MACHADO, présents à l'ouverture de séance, ont quitté la séance de Conseil Communautaire avant le vote de la délibération n°D2022-12-8-1

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022

Communication des décisions prises par Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, et en vertu de la délégation du Conseil Communautaire prise par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 :

- n°DP-2022-25 du 14 novembre 2022

Elus référents

A. Environnement

➤ Déchets/Déchèteries

D2022-12-8-1	Validation de la mise en place opérationnelle de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi)	M. Alain DECLOMESNIL
D2022-12-8-2	Fourniture de colonnes d'apport volontaire avec contrôle d'accès – Lancement de la consultation et modalités de passation du marché	
D2022-12-8-3	SIRTOM Flers-Condé – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets - Année 2021	
D2022-12-8-4	Tarifs 2023 : a) Accès aux déchèteries de l'Intercom de la Vire au Noireau b) Redevance spéciale (Commune de Vire Normandie) c) Budget Annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : Révision des tarifs de la redevance pour le territoire de Souleuvre-en-Bocage	
D2022-12-8-5	Projet de contrats relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) et des déchets issus des lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets	

➤ Mobilité

D2022-12-8-6	Consultation pour la réalisation d'un Plan De Mobilités Simplifié (PDMS) avec schéma directeur vélo de l'ensemble de l'intercom	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
--------------	---	--------------------------------------

B. Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

D2022-12-8-7	Modification du règlement intérieur de l'Intercom de la Vire au Noireau	M. Marc ANDREU SABATER
--------------	---	-------------------------------

C. Finances et Ressources Humaines

➤ Finances

D2022-12-8-8	Décisions Modificatives : a) Budget Principal – Décision Modificative n°4 b) Budget Annexe ZAM – Décision Modificative n°1	Mme Annie ROSSI
D2022-12-8-9	Souscription d'une Ligne de trésorerie attachée au budget annexe « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) » et inscription budgétaire des crédits	
D2022-12-8-10	Territoire d'industrie : signature, avec l'association L'Etape, d'une convention relative à la conception de modes de garde d'enfants sur horaires atypiques	

➤ Santé

D2022-12-8-11	Travaux d'extension du Pôle de Santé Libérale et Ambulatoire (PSLA) « Les Colombiers » à Vire Normandie	Mme Annie ROSSI
---------------	---	------------------------

➤ Enseignement supérieur

D2022-12-8-12	Projet de signature de la charte d'engagement entre les entreprises normandes et l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie (AROMN) par l'Intercom de la Vire au Noireau	Mme Annie ROSSI
---------------	---	------------------------

➤ Ressources Humaines

D2022-12-8-13	Convention de mutualisation 2021-2022 entre l'Intercom de la Vire au Noireau et les communes membres : Accord cadre et avenant	M. Gilles FAUCON
D2022-12-8-14	Création du tableau des emplois et des effectifs	
D2022-12-8-15	Recrutement des agents contractuels remplaçants	
D2022-12-8-16	Prise en charge d'un « reste à charge » pour un agent contractuel suite à un accident de travail	

D. Urbanisme/Habitat		
➤ Urbanisme		
D2022-12-8-17	Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pôle de Proximité de Saint-Sever	M. Marc GUILLAUMIN
D2022-12-8-18	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pôle de Proximité de Saint-Sever - Abrogation des cartes communales	
D2022-12-8-19	Débat annuel sur la politique de l'urbanisme 2022	
➤ Habitat		
D2022-12-8-20	Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique – Renouvellement de la Convention avec Biomasse Normandie	Mme Nicole DESMOTTES
D2022-12-8-21	Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions	
D2022-12-8-22	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du pôle de proximité de Condé – Versement d'une subvention	
D2022-12-8-23	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH de Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Paiement de subventions	
E. Attractivité du Territoire		
D2022-12-8-24	Structuration de l'activité économique intercommunale : Approbation d'une charte du commerce	M. Lucien BAZIN
Questions diverses		

M. le Président soumet à l'assemblée délibérante la validation de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 17 novembre 2022 qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance. Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuvent ainsi, à l'unanimité, sa rédaction.

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. Le Président rend compte des décisions suivantes :

Numéro des décisions	Objet
n°DP-2022-25 du 14 novembre 2022	Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités Economiques Les Neuvillières – Location au bénéfice de la SARL FIM

M. le Président informe les conseillers communautaires des éléments suivants :

- Un rapport complémentaire pour le point n°D2022-12-8-1 de l'ordre du jour : *Validation de la mise en place opérationnelle de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi)*, a été remis aux conseillers communautaires ce soir pour la séance, comme il l'avait été indiqué dans la note de synthèse envoyée avec la convocation.
- En raison de l'absence de M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge du développement économique, le point n°D2022-12-8-24 de l'ordre du jour est ajournée. L'examen de ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil communautaire.
- Agenda :

Prochaine séance du Conseil Communautaire	Jeudi 9 Février 2023 à 20h30 Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Vire
--	---

A 21h00, en raison d'un mouvement de contestation du public présent qui souhaite s'exprimer sur la fermeture du collège du Val de Vire, M. le Président demande une suspension de séance.

21h45 : Reprise de la séance du conseil communautaire.

La séance se poursuit par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Relevé des décisions prises et transcription des débats

A. Environnement

> Service Déchets/Déchèteries

Rapporteur : M. Alain DECLOMESNIL

D2022-12-8-1 : Mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) à partir du 1^{er} janvier 2024

Le Conseil communautaire, réuni en Commission Générale le 15 décembre 2022, doit se prononcer sur les modalités de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOMi) à partir du 1^{er} janvier 2024.

Au vu des éléments économiques et conjoncturels abordés en Commission Générale et en Bureau Communautaire le 5 décembre dernier, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur les dispositions suivantes.

Le scénario retenu prévoit la gestion du service apporté aux usagers, prenant en compte deux constats majeurs à savoir le contexte économique actuel et les résultats de l'enquête ménages menée depuis septembre dernier.

Compte tenu des coûts croissants générés par la collecte en porte à porte des déchets ménagers, il est envisagé de procéder à l'implantation de colonnes aériennes d'apports volontaires pour les ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Ainsi une 1^{ère} phase débutant au 1^{er} janvier 2024 (avec une période test à compter du 1^{er} juillet 2023) concernera l'apport volontaire des déchets ménagers par les usagers vers des colonnes aériennes soumises à contrôle d'accès ;

Dans cette 1^{ère} phase une collecte en porte à porte sera maintenue pour les déchets recyclables c'est-à-dire les sacs jaunes, justifiée par l'importance croissante de la part du tri sélectif.

En outre, la fréquence des collectes en porte à porte des déchets recyclables sera maintenu à 1 passage camion hebdomadaire pour les communes déléguées de Vire et Condé sur Noireau et sera réduite à 1 passage de camion tous les 15 jours sur le reste du territoire.

Dans une 2^{nde} phase, l'objectif ultime sera une collecte des déchets ménagers et tri sélectif en points d'apport volontaire généralisés dans un souci de rationalisation sur l'ensemble du territoire communautaire.

Il est précisé qu'une collecte spécifique sera mise en place pour les professionnels ayant une production d'ordures ménagères importante (critères restant à déterminer).

Afin d'encourager les habitants à mieux trier, l'accès en déchèterie ne sera pas limité.

A partir de 2026, l'accès y sera règlementé et contrôlé.

Pour les professionnels, la facturation en déchèteries à ce jour est maintenue dans les mêmes conditions.

La mise en place de la 1^{ère} phase, implique de munir chaque foyer d'un badge individuel lui permettant d'ouvrir les colonnes d'apports volontaires (tambour) selon les modalités suivantes :

Nombre d'ouvertures annuelles du tambour pour un sac de 30 litres facturé dans la part fixe :

selon le nombre de personnes dans le foyer soit pour :

- * 1 personne : 32 ouvertures par an
- * de 2 à 4 personnes : 48 ouvertures par an
- * de 5 à 7 personnes : 72 ouvertures par an
- * de 8 personnes et plus : 96 ouvertures par an

Toute ouverture supplémentaire du tambour fera l'objet d'une facturation complémentaire appelée part variable.

Concernant les Déchèteries :

- Pas de limitation d'accès en déchèteries
- Mise en place du contrôle d'accès (avec un badge) prévu à partir du 1^{er} janvier 2026

Après avis favorable du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022 et de la Commission Générale réunie le 15 décembre 2022, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- de valider les modalités de mise en place de la REOMI ci-dessus précisées.
- d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissements correspondantes.

Débats :

M. Jean ELISABETH : « Nous souhaiterions qu'il puisse être fait lecture de la motion prise par le conseil municipal de Condé-en-Normandie en séance ce soir à l'attention des conseillers communautaires. »

M. Sylvain DELANGE : « Je vais procéder à la lecture de la motion et je précise que celle-ci a été adoptée à l'unanimité, y compris par le groupe d'opposition dont je fais partie. » (Cf. *texte de la motion de censure joint à ce présent procès-verbal*)

M. Marc ANDREU SABATER : « La teneur de cette motion laisse penser que cela s'est fait en catimini. Or les réflexions ont été menées en toute transparence avec de nombreuses réunions de travail et d'échanges, il n'y a pas de sujet là-dessus je tiens à le préciser. »

M. Gérard MARY : « Nous n'allons pas répéter en séance du conseil communautaire la même chose que ce qui s'est dit tout à l'heure lors de la commission générale. Cependant, je souligne qu'entre la réunion de novembre et la réunion de décembre, la phase 2 du scénario qui avait été présentée aux élus a totalement disparue. Pour ma part, je ne suis pas du tout favorable à la mise en place du scénario qui est soumis au vote des conseillers communautaires ce soir, je m'abstiendrai donc lors du vote. »

M. Jean ELISABETH : « Les élus du pôle de proximité de Condé souhaitent disposer d'une suspension de séance pour se réunir quelques minutes ».

M. Marc ANDREU SABATER : « Je vous accorde une suspension de séance de cinq minutes. »

A 21h55 : Suspension de la séance. Les élus du pôle de proximité de Condé sortent de la salle pour se réunir à huis clos.

22h00 : Reprise de la séance du conseil communautaire.

M. Xavier ANCKAERT, Mme Catherine CAILLY (ayant reçu pouvoir de Mme Najat LEMERAY), M. Pascal DALIGAULT (ayant reçu pouvoir de Mme Valérie DESQUESNE), M. Sylvain DELANGE, M. Jean ELISABETH (ayant reçu pouvoir de Mme Nathalie BOUILLARD), M. Daniel BREARD, M. Jean-Christophe MEUNIER, M. Jean LUCAS et M. Manuel MACHADO, informent M. le Président de leurs départs et quittent la séance .

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	37	Contre :	0	Abstentions :	7
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2022-12-8-2 : Fourniture de colonnes d'apport volontaire avec contrôle d'accès – Lancement de la consultation et modalités de passation du marché

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets/Déchèteries » réunie le 5 décembre 2022 et du Bureau Communautaire réuni le 5 Décembre 2022, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à lancer la consultation pour la passation du marché de fourniture de colonnes d'apport volontaire avec contrôle d'accès ;
- d'approuver les modalités de passation dudit marché présentées aux conseillers communautaires ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les pièces du marché ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2022-12-8-3 : SIRTOM Flers-Condé – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets - Année 2021

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets du SIRTOM Flers-Condé pour l'exercice 2021.

Débats :

Aucune intervention.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets du SIRTOM Flers-Condé pour l'exercice 2021.

D2022-12-8-4a : Accès aux déchèteries de l'Intercom de la Vire au Noireau – Tarifs 2023

Suivant les avis favorables de la Commission « Déchets/Déchèteries » réunie le 5 décembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser l'application des tarifs 2023 d'accès des socioprofessionnels pour les déchèteries de l'Intercom de la Vire au Noireau, tels que présentés.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2022-12-8-4b : Redevance spéciale (Commune de Vire Normandie) – Tarifs 2023

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets/Déchèteries » réunie le 5 décembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au Conseil Communautaire que le tarif 2023 de la redevance spéciale, appliquée sur la commune de Vire Normandie, soit fixé à 0,05 € le litre.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2022-12-8-4c Budget Annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : Révision des tarifs de la redevance pour le territoire de Souleuvre-en-Bocage – Tarifs 2023

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets/Déchèteries » réunie le 5 décembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- de fixer les tarifs de la redevance tels que présentés aux conseillers communautaires ;
- de maintenir les conditions de facturation telles que rappelées aux conseillers communautaires.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2022-12-8-5 : Projet de contrats relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) et des déchets issus des lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

- a. Projet de contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets/Déchèteries » réunie le 5 décembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le futur contrat avec l'éco-organisme Ecosystem pour la collecte séparée des DEEE pour une durée courant rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2022 pour se terminer le 31 décembre 2027.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	3
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

- b. Projet de contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets/Déchèteries » réunie le 5 décembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le futur contrat de reprise des lampes usagées.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	3
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

M. Serge COUASNON : « Il est cohérent que nous nous abstenions puisque nous nous sommes abstenus pour le vote de la première délibération relative à la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi). D'ailleurs, il faut prendre en compte que nous nous abstenons pour toutes les délibérations qui ont été présentées sur la thématique des déchets ce soir. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Non Serge (COUASNON), c'est au moment de la mise au vote que vous deviez vous exprimer sur vos abstentions. Je prends en considération vos abstentions pour cette présente délibération mais pas pour les délibérations qui ont été soumises au vote précédemment. »

M. Alain DECLOMESNIL : « Ces délibérations n'ont strictement rien à voir avec la première délibération sur la REOMi. Il s'agissait de voter les tarifs du service, comme nous le faisons annuellement, ou dans ce cas présent d'autoriser la signature de conventions à intervenir avec des éco organismes pour le traitement de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) ou de lampes. »

D2022-12-8-6 : Consultation pour la réalisation d'un Plan De Mobilités Simplifié (PDMS) avec schéma directeur vélo de l'ensemble de l'Intercom de la Vire au Noireau

Après avis favorable du Bureau communautaire, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le projet de mise en œuvre d'un Plan Des Mobilités Simplifié (PDMS) intégrant un schéma directeur vélo (extension du schéma de la commune de Vire Normandie) ,
- d'approuver les critères proposés pour la consultation
- d'approuver le lancement de la consultation
- de solliciter tout partenaire qui pourrait financer cette opération (Etat, Région, Département ...)
- d'autoriser Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer le marché et tout document y afférent

Débats :

M. Jean TURMEL : « Je suis dubitatif. Cela va concerner tout le territoire ? »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Il vous est proposé de partir de l'existence du schéma cyclable de Vire Normandie et de l'étendre à tout le territoire. »

M. Jean TURMEL : « La pratique du vélo en zone rurale c'est une idéologie de parisien bobo ! Le vélo pour se déplacer aux alentours de Vire c'est faisable, mais plus loin dans les territoires ruraux ce n'est pas le cas. Je pense qu'il ne faut pas que nous dépensions de l'argent dans la création de cheminements vélo en lien avec les déplacements domicile-travail des salariés des territoires ruraux vers les pôles industriels. Je plaide plutôt pour une expérimentation concernant des transports collectifs de bus pour les salariés. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Il y a des gens, d'Etouvy et de la Graverie, par exemple qui viennent travailler sur Vire. Avec des pistes cyclables et des vélos électriques c'est possible. Il peut y avoir des développements d'infrastructures autour de pôles secondaires et il s'agit de se questionner pour savoir comment organiser les déplacements en vélo autour de ces pôles secondaires. Mais pour pouvoir bénéficier de financements des partenaires il faut avoir réalisé un schéma cyclable. »

Mme Annie ROSSI : « Le schéma directeur vélo et la réalisation de pistes cyclables ce n'est pas que pour les déplacements domicile-travail, c'est aussi pour favoriser les déplacements touristiques et là il y a une forte demande. »

Mme Nicole DESMOTTES : « La voirie est de compétence communale, les communes financeront les aménagements et devront donc être associées aux décisions. Ce qui est bien c'est de pouvoir mailler les territoires entre eux par l'intermédiaire des pistes cyclables. »

M. Serge COUASNON : « Comment allons-nous financer ces études ? »

M. Marc ANDREU SABATER : « Le Plan de Mobilités Simplifié (PDMS) est financé à hauteur de 60 %. Le schéma directeur coûte entre 30 et 40 000 € ».

Mme Annie ROSSI : « Pour réaliser ces projets et travailler à leur bonne mise en œuvre il faut des schémas et donc des études. Ce projet est intéressant et utile. »

M. Serge COUASNON : « Nous avons besoin de connaître le montant des dépenses que cela va engendrer, il faut aussi penser aux citoyens qui paient les impôts. Nous venons déjà de voter, dans les délibérations précédentes, des augmentations de tarifs et de redevances assez lourdes et conséquentes pour le portefeuille du citoyen. A chaque fois nous sommes dans le même mode de fonctionnement avec de nouveaux projets et des réalisations d'études. Nous devrions fixer des priorités et nous y tenir. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Nous avons transféré la compétence mobilité à l'Intercom depuis juillet 2021. Il s'agit d'un sujet qui est important pour le territoire, notamment en terme d'attractivité pour les acteurs économiques. »

M. Serge COUASNON : « Avec le temps qu'il fait dans notre région je ne crois pas que les gens aient envie d'aller au travail à vélo. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Pouvoir effectuer des trajets domicile-travail en vélo c'est très demandé par nos concitoyens, surtout en ce moment, mais pour cela il faut développer des infrastructures. »

Mme Annie ROSSI : « Cela dépend aussi de la saison. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2022-12-8-7 : Modification du règlement intérieur de l'Intercom de la Vire au Noireau

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer et :

- d'autoriser les modifications du règlement intérieur présentées
- valider l'entrée en vigueur de la version du règlement intérieur modifié.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2022-12-8-8 : Décisions Modificatives

Suivant les avis favorables de la commission « Finances/Moyens Généraux/Personnel » réunie le 30 novembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir en délibérer afin de voter les décisions modificatives à intervenir et d'autoriser les inscriptions présentées.

a) **Budget Principal – Décision Modificative n°4****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

b) **Budget Annexe ZAM – Décision Modificative n°1****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2022-12-8-9 : Souscription d'une ligne de trésorerie attachée au budget annexe « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) » et inscription budgétaire des crédits

Afin de permettre au budget annexe « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) » de s'acquitter des factures dues, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire, afin de faire fonctionner le budget annexes « REOM » de manière autonome, de bien vouloir délibérer et :

- autoriser l'inscription budgétaire des crédits présentés au budget annexe « REOM ».
- valider la répartition du besoin de trésorerie sur le budget concerné, par décision du Président.
- autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette opération.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2022-12-8-10 : Territoire d'industrie : Signature, avec l'association L'Etape, d'une convention relative à la conception de modes de garde d'enfants sur horaires atypiques

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 12 janvier 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- attribuer à l'association L'Etape une subvention de 1 000 € TTC pour la phase I « co-construction » de la démarche mode de garde d'enfants sur horaires atypiques,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec L'Etape la convention d'octroi de subvention ainsi que tout document relatif à ce conventionnement.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2022-12-8-11 : Travaux d'extension du Pôle de Santé Libérale et Ambulatoire (PSLA) « Les Colombiers » à Vire Normandie

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le projet d'extension du Pôle de Santé libéral et ambulatoire,
- d'approuver le lancement de la consultation auprès d'un économiste de la construction,
- d'approuver les critères proposés pour la consultation relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage
- d'approuver le lancement de la consultation relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage
- d'autoriser Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer le marché et tout document y afférent.

Débats :

Mme Colette JOUAULT : « L'extension sera réalisée sur quel côté du bâtiment ? »

Mme Annie ROSSI : « C'est une extension en hauteur donc sur le dessus du bâtiment actuel. »

M. Pascal MARTIN : « Je tiens à remercier M. Frédéric BROGNIART et Mme Annie ROSSI avec lesquels nous avons pu échanger et nous réunir rapidement. Cela fait suite à mon intervention lors du conseil communautaire du 17 novembre dernier concernant la crise que nous connaissons sur le territoire en lien avec le manque de praticiens. Je le répète c'est maintenant qu'il faut trouver des solutions. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Nous avons recruté, au sein des services de l'Intercom, un agent mobilisé sur le sujet et qui a pris ses fonctions début décembre. »

Mme Annie ROSSI : « Nous avons rencontré le directeur de l'hôpital pour savoir si les médecins pouvaient libérer du temps pour de la consultation et nous allons également rencontrer le directeur de la clinique Notre Dame à Vire sur le même sujet. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2022-12-8-12 : Projet de signature de la charte d'engagement entre les entreprises normandes et l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie (AROMN) par l'Intercom de la Vire au Noireau

Suivant les avis favorables la Commission « Attractivité du Territoire » réunie le 9 novembre 2022 et du Bureau Communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après avoir délibéré, habiliter Monsieur le Président ou son représentant, à signer la charte à intervenir et, le cas échéant, à signer tout document se rapportant à cette mise en œuvre.

Débats :

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Un évènement a été organisé sur le territoire il y a deux mois de cela. Des jeunes ont pu rencontrer des acteurs de différents métiers. »

Mme Annie ROSSI : « Cet évènement a rencontré un franc succès, ceci grâce également à l'organisation mise en place au niveau des transports afin que les jeunes puissent se rendre sur le site qui accueillait l'évènement. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2022-12-8-13 : Convention de mutualisation 2021-2022 entre l'Intercom de la Vire au Noireau et les communes membres : Accord cadre et avenant

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président, ou son représentant à signer la convention cadre de gestion de services à intervenir entre l'Intercom de la Vire au Noireau et les communes membres concernées par de la mutualisation d'agents pour les années 2021-2022, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Débats :

M. Gilles FAUCON : « Tout d'abord, je souhaitais revenir sur la délibération liée au protocole sur le télétravail qui avait été soumise à l'examen des conseillers communautaires lors de la dernière séance du 17 novembre 2022. Mme JOUAULT m'avait, à juste titre, interpellé au sujet d'un bout de phrase manquant à la fin du premier paragraphe de l'article 4.3 du protocole. Je souhaitais vous transmettre l'information, voici donc le contenu du paragraphe dans son intégralité (**la phrase manquante est indiquée en gras dans le paragraphe ci-dessous*) :

4.3. Outils et moyens mis à disposition pour les agents

*Chaque agent dont la demande de télétravail est acceptée, est équipé d'un ordinateur portable fourni par la collectivité. L'agent doit disposer d'une connexion internet « haut débit » à son domicile. En cas de problème de connexion à internet lors des journées de télétravail, l'agent devra retourner sur son lieu de travail habituel. Il incombe à l'employeur de prendre, dans le respect des prescriptions de la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL), les mesures **qui s'imposent pour assurer la protection des données utilisées et traitées par le télétravailleur à des fins professionnelles.***

[...]

Pour en revenir à la présente délibération, il s'agit d'établir des avenants aux conventions de mutualisation avec les communes concernées pour les années 2021-2022 et ce afin de régler les factures non soldées de ces deux années et de liquider les encours. Pour les années 2022 à 2026 nous allons travailler à la rédaction d'une nouvelle convention de mutualisation afin d'harmoniser les choses et d'éviter les distorsions. »

M. Serge COUASNON : « La mutualisation s'exerce t-elle uniquement avec la commune de Vire Normandie ou avec d'autres communes du territoire ? »

M. Gilles FAUCON : « Les communes concernées par de la mutualisation avec l'Intercom sont Condé-en-Normandie (3 agents), Souleuvre-en-Bocage (1 agent) et Vire Normandie.

M. Alain DECLOMESNIL : « Pour Soulevre-en-Bocage, la mutualisation concerne un agent administratif dans le cadre de la facturation de la redevance incitative. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2022-12-8-14 : Création du tableau des emplois et des effectifs

Suivant les avis favorables de la commission « Finances/Moyens Généraux/Personnel » réunie le 30 novembre 2022 et du Bureau Communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

- d'adopter les propositions et le tableau des emplois et des effectifs présenté.
- de décider de créer les emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail et d'ouvrir les recrutements à des contractuels au titre de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique pour les emplois spécifiés dans ce tableau.
- d'autoriser l'engagement des emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

Débats :

M. Frédéric BROGNIART : « Avoir un emploi permanent pour le SCOT, je ne vois pas trop l'intérêt. »

M. Gilles FAUCON : « Les missions de l'agent ne concerne pas que le SCOT mais aussi l'urbanisme. »

M. Marc GUILLAUMIN : « Je vous rappelle que nous avons dû procéder à la révision du SCOT car il a été étendu aux communes du pôle de proximité de Condé. Il était ainsi nécessaire d'avoir quelqu'un en charge du SCOT et qui puisse assurer le suivi des grandes lignes directrices en matière d'urbanisme sur le territoire. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	43	Contre :	0	Abstentions :	1
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2022-12-8-15 : Recrutement des agents contractuels remplaçants

Suivant les avis favorables de la commission « Finances/Moyens Généraux/Personnel » réunie le 30 novembre 2022 et du Bureau Communautaire réuni le 5 décembre 2022, et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser M. le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.
- dire que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget.

Débats :

Mme Colette JOUAULT : « Il s'agirait d'avoir un vivier de remplaçants, c'est ce que cela veut dire ? »

M. Gilles FAUCON : « Non, pas à proprement parler. Il s'agit une délibération qui autorise à recruter plus rapidement des agents contractuels afin de remplacer des agents fonctionnaires territoriaux ou contractuels indisponibles en cas de nécessité de service. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Il n'est pas possible de constituer une réserve d'agents contractuels qui seraient appelés à remplacer d'autres agents temporairement. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2022-12-8-16 : Prise en charge d'un « reste à charge » pour un agent contractuel suite à un accident de travail

Suivant les avis favorables de la commission « Finances/Moyens Généraux/Personnel » réunie le 30 novembre 2022 et du Bureau Communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé du Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- d'autoriser la prise en charge, par l'Intercom de la Vire au Noireau » du montant de 700 € représentant le reste à charge du coût de la prothèse auditive de l'agent victime de l'accident du travail le 29 avril 2021.
- de dire que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) »

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2022-12-8-17 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pôle de Proximité de Saint-Sever

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 10 novembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'adopter les adaptations présentées;
- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle de Proximité de Saint-Sever tel qu'il sera annexé à la délibération.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

Adopté à la majorité
 Adopté à l'unanimité
 Non adopté

D2022-12-8-18 : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pôle de Proximité de Saint-Sever - Abrogation des cartes communales

Il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, d'approuver l'abrogation des cartes communales des communes et communes déléguées de Landelles-et-Coupigny, Le Mesnil-Robert, Mesnil-Clinchamps, Champ-du-Boult, Campagnolles, Beaumesnil et Sept-Frères.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

Adopté à la majorité
 Adopté à l'unanimité
 Non adopté

D2022-12-8-19 : Débat annuel sur la politique de l'urbanisme 2022

Faisant suite à la conférence des Maires qui s'est tenue le 7 novembre 2022, et suivant la présentation faite à la Commission « Urbanisme & Habitat » réunie le 10 novembre 2022 et au Bureau communautaire le 5 décembre 2022, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir débattre sur les politiques locales d'urbanisme 2022 et prendre acte de la tenue de ce débat.

Débats :

M. Marc ANDREU SABATER : « Comme vous le savez il y a actuellement des réflexions au niveau de la Région, menées dans le cadre du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), sur l'objectif de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) »

M. Gérard MARY : « Il y a la notion de territoire, le SCOT est-il pertinent pour trouver des équilibres au niveau des territoires ? »

M. Marc GUILLAUMIN : « Le niveau intéressant pourrait être le SCOT mais il faut définir la quantité du territoire à consommer et gérer cette répartition au niveau du SCOT semble compliqué. Le bassin de la Seine va sembler t-il être prioritaire en ce qui concerne la consommation d'espace car avec la redéfinition du trait de côte il faut reloger des habitants dont les habitations sont situées dans des zones inondables. »

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat sur la politique locale d'urbanisme 2022

D2022-12-8-20 : Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique – Renouvellement de la Convention avec Biomasse Normandie

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 10 novembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention avec Biomasse Normandie, et toutes pièces contractuelles s'y rapportant,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2023.

Débats :

M. Jean TURMEL : « C'est bien si cela veut dire que l'on va accompagner les gens pour monter leurs dossiers de subvention. Aujourd'hui, pour aller jusqu'au bout des montages des dossiers pour ma « prime rénove » c'est un parcours difficile et compliqué. De plus, il y a un gap entre les annonces faites par l'Etat sur les montants des primes et ce qui est réellement attribué. Les législateurs se vantent d'avoir mis cette prime en place mais elle est sous utilisée à cause de la complexité liée à la constitution des dossiers. »

Mme Nicole DESMOTTES : « Nous ne sommes encore qu'au stade de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), mais ce qui est envisagé c'est que nos opérateurs soutiennent et orientent les gens dans leurs démarches. Ainsi, ils renseigneront les usagers pour savoir s'ils peuvent bénéficier de l'OPAH mais aussi d'autres aides : de l'Etat, de la Région..., et ils les aideront aussi à constituer leurs dossiers. Pour ceux qui ont un plus de moyens financiers et qui ne pourraient pas bénéficier de l'OPAH, ils les aideront dans leurs démarches pour bénéficier du dispositif « ma prime rénove ». Effectivement, aujourd'hui le système est très compliqué d'où l'ambition de proposer un guichet unique de renseignement. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2022-12-8-21 : Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 10 novembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le versement des subventions présentées pour un montant de 3 500 €.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2022-12-8-22 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du pôle de proximité de Condé – Versement d'une subvention

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 10 novembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- autoriser le versement de la prime présentée, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- dire que la dépense d'un montant total de **1 000 €** sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2022-12-8-23 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH de Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Paiement de subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 10 novembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 700 € ;
- dire que la dépense d'un montant total de 700 € sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2022-12-8-24 : Structuration de l'activité économique intercommunale : Approbation d'une charte du commerce

L'examen de cette délibération a été ajourné.

(cf. informations communiquées aux conseillers communautaires par le Président lors l'ouverture de la séance : [page 5 du présent procès-verbal](#)).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h20.

Signature de
Mme Annick ALLAIN
Secrétaire de séance




Signature de
M. Marc ANDREU SABATER
Président



Date de mise en ligne sur le site internet : 10 FEV. 2023

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Le présent procès-verbal est consigné au registre.

Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux - Vire - 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.



**MOTION contre l'apport volontaire dans le cadre de la
Mise en place de la REOMi par l'Intercommunalité IVN**

**CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 12 DECEMBRE 2022**

La réglementation fait obligation à l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) d'harmoniser son mode de financement du service public des déchets au 1er janvier 2024 maximum **soit REOM soit TEOM**.

L'incitatif est « optionnelle ».

En effet, depuis la création de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) par fusion, au 1er janvier 2017, cohabitent sur le territoire intercommunal deux modes de financement de ce service, tels que :

- REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) incitative sur le territoire de Souleuvre-en-Bocage
- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur les territoires de Vire Normandie (+ redevance spéciale gérée par l'IVN), pôle de proximité de Condé-en-Normandie (+ redevance spéciale gérée par le SIRTOM), Pôle de proximité de Noues-de-Sienne et Valdallière (+ redevance spéciale gérée par le SIRTOM)

Pour mémoire l'**usage des sacs pour la collecte des déchets en porte à porte** sur le territoire de l'intercommunalité a été acté très tôt lors d'un COPIL en date du 18 septembre 2019, indépendamment de savoir si le mode de financement serait la REOMi ou la TEOMi.

Ce choix a été confirmé à maintes reprises et notamment lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 qui s'est prononcé pour la REOMi.

Or lors d'un COPIL du 28 avril 2022, nous sommes informés que l'ADEME subventionne la tarification incitative.

- Subvention accordée par l'ADEME car IVN est lauréate de l'appel à projet tarification incitative :
- Fonctionnement : 439 000 € (soit 10 € /hab hors Souleuvre + bonification biodéchets)
Investissement : 364 000 €

Et que dans un même temps, il est indiqué qu'IVN va aussi candidater à un autre appel à projet concernant l'investissement de bacs : subvention potentielle, entre 100 000 € et 150 000 €.

L'IVN choisit donc de partir sur une dotation de bacs avec puce mais lors de la conférence des Maires le 14 juin 2022, un bon nombre de questions est levé dont la difficulté d'avoir un bac en centre-ville ou dans les hameaux éloignés.

En juillet 2022, un point d'étape fait part que l'enquête de dotation de bacs de déchets pour la collecte en porte à porte va être lancée et confiée à un prestataire.

En octobre 2022, le COPIL est informé que l'appel d'offres pour la fourniture des bacs a été lancé, avec un retour des offres le 6 novembre 2022.

En parallèle de la dotation de bacs pour la collecte en porte à porte, il a toujours été convenu que les immeubles du ressort des bailleurs sociaux et dans les hyper-centre des villes de Vire et Condé feraient l'objet d'une collecte en bas d'immeuble avec mise en place de colonne d'apport volontaire équipée de sas à ouverture par badge.

Le 29 novembre 2022, un mail est envoyé aux communes avec la présentation d'un phasage en trois parties pour un aboutissement à une collecte des déchets en apport volontaire sur tout le territoire à l'horizon 2028.

Lors du bureau communautaire du 5 décembre 2022, une proposition de mise en place de collecte en apport volontaire sur tout le territoire avec mise en place en 2024 est présentée aux élus sans qu'aucune réunion de COPIL, de commission ou autre ne soit intervenue.
Cette mise en place ne concernerait que les sacs noirs au départ.

Parallèlement, IVN a envoyé un courrier au SIRTOM pour demander la sortie des communes de Valdallière et de Condé en Normandie sans que les élus de Condé en Normandie en soient informés.

Considérant que :

- certaines personnes ne disposent pas de moyens humains ou matériels de se déplacer pour apporter leurs sacs noirs à la colonne d'apport volontaire,
- aucune ressource de traitement des bio-déchets n'est proposée pour inciter les usagers à réduire leur volume de déchets,
- certaines déchetteries sont saturées et qu'elles seront, à partir de 2026, limitées en nombre de passage,
- les colonnes aériennes vont générer des nuisances sanitaires et esthétiques,
- de nombreuses incivilités sont à craindre et que des risques de pollution vont en découler (dépôts sauvages sur la voie publique ou en plein nature...)
- des coûts vont être engendrés pour les communes qui vont devoir ramasser et vont être facturées ensuite,
- des interrogations demeurent sur les modalités prévues pour les gros producteurs : dotés de bacs à ouverture par badge, sinon risque d'être remplis par d'autres usagers),
- le devenir des agents assurant la collecte actuellement est incertain,
- le déséquilibre budgétaire et économique qui serait généré par la sortie du SIRTOM de Valdallière et de Condé en Normandie devra être comblé par l'IVN,
- la mise en place de colonnes d'apport volontaires va nécessiter l'achat de nouveaux camions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **REAFFIRME** son choix de collecte des usagers **en sacs en porte à porte**, comme il en avait été décidé à l'origine,
- **DEMANDE** que les colonnes d'apport volontaire pour les centres-villes soient enterrées,
- **REAFFIRME** son opposition à la sortie de la commune de Condé en Normandie du Sirtom Flers-Condé,
- **ACCEPTE DE REDUIRE** le nombre de collectes (y compris en centre-ville) à une par semaine ou une toutes les deux semaines.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.